



LE BLAINVILLOIS

DÉCEMBRE 2008

Nouvelle édition n° 52

Blainville, j'y vis bien

FLASH SPÉCIAL

Le Conseil Municipal du 19 novembre a décidé de modifier le règlement de prêt de la bibliothèque municipale.

Dans un souci d'harmonisation et de baisse du pouvoir d'achat, le prêt de documents audiovisuels sera désormais gratuit et la durée d'emprunt est portée à trois semaines.

ACTUALITÉS

LA MUNICIPALITÉ PREND SOIN DE SES HABITANTS

L'eau destinée à la consommation humaine et distribuée par le Syndicat de Blainville / Damelevières présente d'excellente qualité bactériologique.

Tout va être mis en œuvre pour établir/ poursuivre un programme de remplacement des branchements publics en plomb en donnant la priorité aux lieux recevant des enfants en bas âge.

Enfin une sensibilisation des propriétaires quant à la nécessité de remplacement des vieux réseaux d'eau en plomb pourrait, localement, être menée.

LE MOT DU MAIRE

*Le bulletin municipal **Le Blainvillois** permet à chacun de vous de bénéficier de nombreuses informations qui reflètent l'action de la municipalité, de ses différents services ainsi que celle des associations locales qu'elles soient culturelles ou sportives.*

Dans une commune de notre taille, les groupes d'élus minoritaires, s'ils en font la demande, peuvent bénéficier d'un droit d'expression dans les bulletins d'information générale. Le règlement intérieur du conseil municipal voté le 27 août dernier en a précisé les modalités. C'est la raison pour laquelle vous trouverez dans le Blainvillois, un article provenant des élus minoritaires.

Celui-ci fait état du fait que la majorité a perdu un des siens en omettant d'évoquer des départs au sein de leur équipe. Pour des raisons appartenant à chacun, il arrive que des hommes ou des femmes souhaitent se retirer dignement et nous respectons leur choix.

***Toutes les commissions municipales** mises officiellement en place ont été réunies. Maintenant, il s'agit de poursuivre les actions déjà engagées et dont nos précédents Blainvillois se sont fait l'écho et de présenter quelques perspectives.*

Nous vous proposerons dès janvier un site internet dédié à la commune. Vous y trouverez les informations pratiques et les liens avec les associations et les collectivités locales déjà dotées d'un site internet.

Le service jeunesse évolue et se renforce. Un projet ambitieux sera proposé aux jeunes début décembre et verra la mise en place d'activités autour des technologies numériques et de l'image.

Notre souhait est de dynamiser ce service et d'emmener les jeunes à se structurer autour d'un projet phare. Nous tenterons de proposer une alternative à l'ennui et au désœuvrement.

Parallèlement, nous ne ferons pas l'impasse sur les incivilités qui « pourrissent » notre environnement. Des actions visibles seront engagées pour garantir la sécurité et la tranquillité de tous. On pourra nous le reprocher mais nous assumerons.

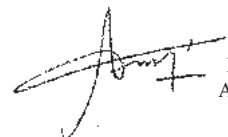
Sur un tout autre registre, nous sommes fiers d'avoir organisé la première rencontre avec les forces économiques de notre commune, courant du mois de novembre à la MFC. Ces échanges nous ont permis d'entendre les points de vue de chacun et les demandes concrètes auxquelles nous répondrons dans la mesure de nos possibilités et de nos compétences.

D'autres rencontres viendront sur d'autres sujets avec d'autres partenaires, en plus des différentes réunions de travail des commissions municipales.

C'est notre engagement et nous le respectons.

Enfin, la mise en place du Plan Local d'Urbanisme qui devrait débuter dès le début de l'année prochaine, vous indiquera les principaux axes de développement envisagés par notre majorité. Cette procédure visant à définir les zones de constructibilité engendrera une enquête publique ouverte à tous

Cette concertation essentielle nous permettra, avec vous, d'imaginer le Blainville-sur-l'eau de demain.



Madame le Maire,
Annie FARRUDJA



*Le Maire
et le Conseil
Municipal
vous souhaitent
de Bonnes Fêtes
de Fin d'Année.*

A NOTER

Rencontres Info Allaitement :

Mardi 16 de 14 h à 16 h.
Pour y participer appeler
le 03 83 35 00 42.

Relevé des compteurs

La Saur procédera au relevé
des compteurs d'eau jusqu'au
10 décembre.

Collecte de sang

Mercredi 17 de 16 h à 19 h 30
salle des Fêtes de Damelevières.

Information

En raison des fêtes de fin d'année
les services de la Mairie seront
fermés du mercredi 24 décembre
après-midi jusqu'au samedi
27 décembre 2008 inclus,
et du mercredi 31 décembre 2008
après-midi jusqu'au samedi
3 janvier 2009 inclus.

Recensement citoyen

Date de naissance : décembre

1992. Se présenter en mairie
après la date anniversaire
en vue du recensement.

Pièces à apporter : carte d'identité
et livret de famille.

Liste électorale

La date limite d'inscription est
le **31 décembre 2008 - 12 h 00.**

Se munir d'une pièce d'identité
et d'un justificatif de domicile
daté de moins de 3 mois.

L'inscription sur les listes
électorales est obligatoire pour
pouvoir participer aux différents
scrutins. Sont électeurs tous les
français et les françaises majeurs,
jouissant de leurs droits civiques
et politiques et n'étant dans aucun
cas d'incapacité prévu par la loi.

Sont en particulier concernés :

- Les jeunes gens majeurs nés
avant le 28/02/1991 et n'ayant
pas reçu de lettre de la mairie,
- Les nouveaux habitants de la
commune, l'inscription en cas
de déménagement ne se fait pas
automatiquement,
- Les ressortissants des pays
de l'Union Européenne désirant
voter en France pour les élections
du Parlement Européen.

LOISIRS CULTURE

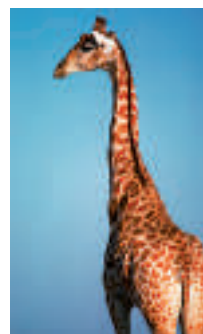
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE "L'EAU VIVE"



■ **Safari-photos • Du samedi 6 décembre 2008 au samedi 3 janvier 2009.** Exposition de peluches : les animaux de la savane.

■ **Heure du conte • Mercredi 10 décembre** de 14 h 00 à 15 h 00. Inscription à la bibliothèque municipale.

■ **Atelier créatif • Mercredi 17 décembre** de 10 h 00 à 11 h 00. Inscription à la bibliothèque municipale.



SPECTACLE DE NOËL

Mercredi 17 à 18 heures à la Maison des Fêtes et de la Culture •
Les Guilledoux présentent leur nouveau spectacle « plumes et nuages ».

SERVICE JEUNESSE

L'équipe jeunesse s'étoffe d'un nouvel animateur **Etienne AUBURTIN**. Cette équipe a à cœur de travailler avec et pour la jeunesse blainvilloise sur des projets visant leur mise en valeur. Une rencontre avec les jeunes va permettre de déterminer les actions à mettre en place, avec eux et pour eux.

STAGE HUMANITAIRE, UNE ÉTUDIANTE BLAINVILLOISE, AIDÉE PAR LE CCAS

Pour passer de l'idée à la réalité. Une blainvilloise a pu effectuer cet été un stage de 5 semaines à Madagascar dans une structure hospitalière de Majunga puis quelques jours à Tananarive, la Capitale. Elle a pu vivre une expérience unique et enrichissante et à la fois découvrir une autre culture et aider des personnes qui ont besoin d'aide et de soutien. A travers ce projet, elle a pu aussi préparer une réflexion sur son avenir professionnel.

Vous aurez l'occasion prochainement de découvrir cette expérience. Elle nous fera partager ses moments forts vécus à Madagascar à travers une exposition...



SAINT NICOLAS A BLAINVILLE ET DAMELEVIÈRES



**ORGANISÉ
PAR BLAINVILLE
ET DAMELEVIÈRES**

Dimanche 7 décembre 2008

Le cortège empruntera le parcours suivant :

- 13h35 - Lotissement Bellevue
 - 13h55 - Place rue de Vitrimont
 - 14h10 - Centre Commercial Haut des Places
 - 14h25 - Place de Lorraine
 - 14h40 - HLM route de Mont-sur-Meurthe
 - 14h55 - Lotissement les Meys Hallats
 - 15h15 - Place route de Landécourt
 - 15h35 - Rond Point des Tuileries
 - 15h50 - Place de la Boucherie Spiess
(plus d'arrêt pour raison de sécurité)
 - 16h00 - Lotissement Beau Soleil (nouvel arrêt)
 - 16h15 - HLM Grande Muraille
 - 16h30 - Place centrale Cités Ouest
 - 16 h 50 - Les sorbiers
- Arrivée Salle de Fêtes



LA CEINTURE DE SÉCURITÉ

A certains de nos concitoyens qui s'interrogent sur le fait que notre factotum municipal circule en service dans Blainville avec une voiture de service, sans ceindre sa ceinture de sécurité, nous rappelons les dispositions légales de l'article R 412-1 du Code de la Route, qui dispose que la ceinture de sécurité n'est pas obligatoire en agglomération, pour tout conducteur ou passager d'un véhicule des services publics, **contraint par nécessité de s'arrêter fréquemment**.

Ce cas de figure est une des 6 dérogations autorisées par l'article précité. La règle reste néanmoins l'obligation de port de ceinture de sécurité, sous peine d'une amende prévue par les contraventions de 4^e classe. De surcroît, si l'infraction est commise par le conducteur, elle expose ce dernier à la perte de 3 points du permis de conduire.

Restez donc prudents !

DÉRATISATION, DÉPIGEONNISATION



La présence de pigeons bisets dans notre centre ville occasionne beaucoup de nuisances, telles roucoulements, fientes, odeurs, plumes, salissures, dégradations de la pierre et du métal.

Cet animal est de surcroît le vecteur potentiel de plus de 60 maladies graves, voire dangereuses pour l'homme : chlamydie, salmonellose, toxoplasmose, cryptococcose, maladie de Newcastle, ... Il est également porteur d'acariens, de puces, punaises, tiques et autres parasites qui peuvent envahir les édifices.

Les pigeons viennent mourir dans leurs nids, où meurent également ceux qui n'arrivent pas à maturité. La présence de cadavres attire les rats et autres nuisibles.

C'est pourquoi, en application du Règlement Sanitaire Départemental n° 2004-796, du 14 octobre 2004, en son article 20, **après une dératisation de la ville qui vient de se terminer, dès la semaine 49, et pendant 14 semaines, une entreprise spécialisée va procéder, par capture, à une opération de dépiégeonnisation.**

En jetant des graines ou de la nourriture, vous attirez mouches, insectes et rongeurs ; vous participez à la prolifération des pigeons et à ses conséquences. Merci de n'en rien faire.



STATIONNEMENT

Le stationnement en centre ville n'est pas facile. C'est un problème ancien qui n'a jamais été résolu. Aussi, dans l'attente d'une solution qui passe par une réflexion globale sur un plan de stationnement et de circulation, il est demandé de faire un effort à chaque automobiliste : pas de stationnement dangereux ou interdit, ce qui leur évitera des PV de gendarmerie et facilitera la vie des citoyens.

Une solution partielle et provisoire peut être le nouveau parking situé rue des Ecoles, espace Théodore (la Blainvilloise), à une centaine de mètres de l'Hôtel de Ville. Pensez-y.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dans le contexte de crise actuelle, les économies d'énergie sont un des moyens de lutter contre la baisse du pouvoir d'achat.

Les fêtes de fin d'année approchent avec toutes ses illuminations qui font un peu oublier la morosité, mais qui ont un coût énergétique.

Des méthodes simples peuvent être employées pour limiter la consommation.

TÉLÉPHONE MOBILE ET SANTÉ PUBLIQUE

Les conséquences sur l'homme des champs électromagnétiques dégagés par les installations électriques et par les relais téléphoniques font l'objet ces derniers temps de controverse. Suite à l'implantation de nouvelles antennes sur le château d'eau situé à proximité du Collège Langevin Wallon (527 élèves), nos élus ont fait diligenter une enquête par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal de l'Environnement de Blainville – Damelevières (S.I.E.)

Les mesures prises dans les bâtiments et emprises du collège, satisfont à la réglementation en vigueur, et sont bien en dessous des seuils limites légaux d'exposition aux champs électromagnétiques.



A NOTER (SUITE)

Saint Nicolas des Anciens

Judi 4 à Blénod. Départ à 10h45 aux arrêts habituels : Mairie, placette HDP, MFC, salle des fêtes Damelevières.

Repas du mercredi au Rampeux

Mercredi 17. Inscriptions au CCAS les mardi et jeudi précédant le repas.

Club scrabble

Le club scrabble sera fermé **les mardis 23 et 30 décembre 2008.** Reprise le **mardi 6 janvier** à 14h15 à la salle de restaurant du Rampeux.

Gym seniors

Judi 11 de 14h00 à 16h00, **jedi 18** de 14h00 à 15h00 à la salle de restaurant de la M.F.C. Renseignements au C.C.A.S. le mardi de 10h30 à 12h00 au 03 83 75 50 32.

Calendrier des chasses

Plainchain : Dimanche 7, mardi 16 et lundi 29.

Bois de Blainville (Vacquenat) : Mardi 2, jeudi 4, mardi 9, jeudi 11, mardi 16, jeudi 18, mardi 23, jeudi 25, mardi 30.

INFOS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Horaires de la déchetterie

De 9h00 à 12h00 et de 14h30 à **16h30.** Fermée les **jedi**, dimanche et jours fériés.



SPORTS

ACBD FOOTBALL

Championnat

Samedi 6

Stade de Damelevières

14 h 00 poussins 3 / poussins 4
15 h 00 poussins 1 / UST Lunéville 1
15 h 00 poussins 2 / UST Lunéville 2

Stade du Haut des Places

13 h 45 benjamins 2 / Heillecourt 2
15 h 00 benjamins 1 / Heillecourt 1

Dimanche 7

Stade de Blainville sur l'Eau

10 h 00 18 ans 1 / Contrexéville
14 h 30 seniors 2 / Richardménéil

Stade de Damelevières

10 h 00 seniors 3 / Rehairviller

Samedi 13

Stade de Damelevières

13 h 45 poussins 4 / Gerbéviller
15 h 00 poussins 1 / Varangéville 1
15 h 00 poussins 2 / Varangéville 2

ACBD VOLLEY

Salle des sports du Haut des Places

Samedi 13

17 h 00 Minimes Filles Blainville/Nancy

Dimanche 14

10 h 00 Régionale 2 féminine
Blainville/Vandoeuvre D

ACBD HANDBALL

Salle des sports du Haut des Places

Samedi 6

14 h 00 tournois des écoles
18 h 30 - 16 filles / Jarville JHB

Samedi 13

14 h 00 - 12 garçons / St Nicolas de Port
20 h 30 seniors masculins / Coincourt FR2

ACBD TENNIS

Dimanche 7

9 h 00 ACBD 2 / Badonviller 1

Dimanche 14

9 h 00 ACBD 1 / St Nicolas 1

Pour tous renseignements

merci de contacter **Philippe BARDOT**

au 06 29 51 49 51 ou au 03 83 75 94 96



UN PEU D'HISTOIRE, SUITE...

Nous avons interrompu notre petite chronique de l'histoire de notre commune pour rappeler dans le numéro précédent du « Blainvillois » les affres qu'elle connut durant la première guerre mondiale ; reprenons donc l'Histoire là où nous l'avions laissée...

Ce n'est donc qu'au XII^e siècle que l'on trouve véritablement les premiers actes mentionnant Blainville. Relatifs aux donations faites aux abbayes de Belchamp et de Beupré, ces documents officiels (datant de 1156 et 1157) attestent que pêche, champs, prés, forêts, bêtes et hommes appartiennent désormais aux grands propriétaires terriens qu'étaient les abbés des 2 maisons ecclésiastiques. Ceux-ci tiraient des serfs, cultivateurs du sol, ainsi que des bourgeois, des redevances, le plus souvent en nature. Ils exerçaient sur eux une justice sévère et assuraient leur protection.

La majeure partie de la donation est faite par **Gilbert de Blainville**, confirmée par l'évêque de Toul, **Pierre de Brixey**.

A l'époque de nombreux dons de cette nature à des institutions religieuses étaient pour les seigneurs, l'occasion d'un rachat de leurs méfaits, de leurs vies d'aventure ou de libertinage. Les moines, prêtres ou religieuses recevant la donation étaient tenus de prier pour l'âme du seigneur afin de lui éviter l'enfer. Le don de **Gilbert de Blainville** s'inscrivait-il dans cette tradition, l'histoire ne le dit pas...

Les deux maisons ecclésiastiques de Beupré et de Belchamps pour différentes qu'elles fussent, connurent cependant des destins semblables : tantôt prospères, elles voient leur renom et leur pouvoir grandir, tantôt attaquées, pillées, dévastées par les guerres de religions ou celles du règne de Charles IV, les religieux qui les composent sont contraints de se défendre ou de fuir.

Fondée en 1131, l'Abbaye de Beupré est située à peu de distance d'Hériménil ; composée de Bénédictins ; cette ordre se livrait à la méditation. Ses religieux passaient pour des intellectuels et possédaient une riche bibliothèque que Voltaire lui-même, tint à visiter à plusieurs reprises pour en consulter les ouvrages.

L'abbaye de Belchamp quant à elle, voit le jour en 1153, entre Einvaux et Méhoncourt. Abritant des religieux de l'ordre de Saint Augustins, réputés bon cultivateurs, elle restera célèbre grâce à un personnage illustre y ayant appartenu : **Pierre Fourier** ; curé de Mattaincourt, le St Vincent de Paul de La Lorraine, fut aussi le réformateur de la discipline dans les couvents de son ordre.

A suivre...



LA RECETTE

PETITS GÂTEAUX AUX AMANDES ET À L'EAU DE ROSE

Ingrédients pour 6 personnes :

Pour une vingtaine de gâteaux 100 g de beurre
100 g de sucre • les petits grains grattés
d'une demi-gousse de vanille • 1 jaune d'oeuf • 1 pincée de sel • 190 g de farine
70 g d'amandes en poudre • un peu d'eau de rose • du sucre glace.

Recette :

Battez le beurre avec le sucre et la vanille. Incorporez le jaune d'oeuf puis le sel. Ajoutez la farine et la poudre d'amandes et malaxez la pâte jusqu'à ce que vous puissiez la rouler en une boule souple. Enveloppez-la de film plastique et laissez reposer une demi-heure.

Ensuite, faites de petites boules et déposez-les sur une plaque garnie de papier sulfurisé. Faites cuire environ 20 mn (jusqu'à ce qu'ils soient dorés) au four préchauffé à 180°.

